

REGLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE L'EMSp

Principes généraux.

- Le but de ce règlement est la **disponibilité permanente du matériel informatique** pour les travaux de chacun, enseignants et élèves. Il est fragile et de la bonne volonté de chacun dépendra son fonctionnement correct.
- **Le matériel informatique et audio-visuel placé hors de la salle C7 et le poste maître de C7 ne sont pas destinés aux élèves.** Ils ne doivent pas y toucher.
- **Le travail scolaire** est prioritaire sur les autres activités. Les postes sont d'abord réservés aux personnes venues pour travailler. On leur cédera la place au besoin.
- La salle C7 est un lieu de travail, il y règnera en permanence **ordre et calme**.
- **En cas de problème, on ne tentera pas de réparer**, mais on prévendra le responsable informatique ou M. Meier. Si ces personnes sont absentes, l'élève remplira **une feuille de dommage** et la placera dans le bac prévu à cet effet à côté du poste-maître. Toute alerte de **virus** est à signaler immédiatement.
- Toute personne causant des dégâts volontairement ou par négligence **en répondra**. Rappelons que certains actes ont des **conséquences pénales**.
- **Les élèves sauvegarderont leurs données sur leur clé USB.** Les fichiers placés sur les disques durs seront régulièrement effacés.
- Le responsable informatique est à votre disposition pour toute question ou proposition concernant le matériel informatique et son utilisation.

Accès.

- L'accès à la salle C7 est réservé aux élèves, aux enseignants et au personnel administratif de l'EMSp de Moutier et aux autres personnes autorisées.
- **La salle C7 est prioritairement destinée aux cours** dispensés par l'école. Durant ceux-ci, l'accès aux ordinateurs est interdit aux autres élèves.
- **En-dehors des cours, l'accès aux ordinateurs est libre** chaque jour du lundi au vendredi de 7h55 à 16h05, pour autant que le règlement soit respecté. Si ce n'est pas le cas, l'accès sera interdit aux élèves fautifs ou la salle sera fermée en-dehors des heures de cours.
- **En-dehors des heures mentionnées au point précédent, l'accès aux salles d'informatique se fera sur demande** auprès d'un enseignant ou du responsable informatique et sous la responsabilité d'un élève clairement désigné.
- **Il est interdit d'introduire de la nourriture et des boissons** dans en salle C7 et à fortiori d'y boire et d'y manger. Le chewing-gum est aussi prohibé.
- **L'interdiction générale de fumer** y est naturellement valable !
- On ne touchera au clavier et à la souris qu'avec des mains propres !
- En quittant la salle, **on arrêtera son ordinateur** (sauf pour les courtes pauses) et l'on mettra sa chaise en place. On emportera ses papiers et son matériel.

Le poste de travail et les imprimantes.

- **Seul le responsable informatique modifiera la configuration matérielle et logicielle des postes de travail, du réseau et des imprimantes.** Il est interdit à quiconque d'autre d'installer des logiciels.

- On ne touchera pas aux câbles, aux imprimantes et aux faces arrière des ordinateurs. On ne déplacera pas les tables ni les machines (risque d'arracher des câbles !). On évitera de toucher les écrans avec les mains.
- Il est interdit aux élèves d'amener leur propre matériel informatique et, à fortiori, de le connecter au réseau.
- **Les élèves ne changeront pas le toner des imprimantes et n'y remettront pas de papier**, mais en feront la demande aux enseignants.
- **On imprimera avec modération**, seulement ce qui est nécessaire. Toute impression de plus de 5 pages fera l'objet d'une demande à un enseignant.

L'accès à Internet.

- En-dehors des heures de cours, **l'accès à Internet est libre**, dans la mesure où l'on respecte les points suivants.
- **L'accès à des sites pourtant atteinte à la dignité de la personne** (violents, racistes, pornographiques, ...) et à fortiori aux sites illégaux **est interdit** à l'école.
- **On ne téléchargera aucun programme** (même libre d'accès) **ni aucun fichier en violation des lois sur les droits d'auteurs** (musique, films, ...). En outre, chaque fois que l'on utilisera de l'information trouvée « ailleurs », il conviendra d'en mentionner la source.
- Le chat, l'envoi de e-mail et la participation à des groupes de discussion sont autorisés, sauf durant les cours et les pauses entre ceux-ci, pour autant que l'on se tienne dans les limites de la loi, de la bienséance et du respect d'autrui. On ne peut cependant pas se créer un compte sur un poste de l'école. En outre, l'élève s'engage à ne pas diffuser de propos pouvant nuire à la réputation de l'école.
- **Les élèves acceptent que les enseignants et la direction de l'école contrôlent le respect de ces points.**

Le responsable informatique :

Gilles Droux